



LEGENDE

- Périimètre de la commune
- Noms et limites de zone ou de secteur
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés et numéros
- Largeur d'emprise des voies
- Autres cours d'eau à protéger
- Élément naturel à protéger : sources (L123-1-5 7°)
- Éléments bâti identifiés (L123-1-5 7°)
- Voies et chemins à conserver (L123-1-5 6°)
- Élément naturel à protéger : arbres (L123-1-5 7°)
- Élément naturel à protéger : bois humides (L123-1-5 7°)
- Élément naturel à protéger : haies (L123-1-5 7°)
- Espace libre à préserver (L123-1-5 7°)

NUMERO	DESTINATION	COLLECTIVITE, SERVICE OU ORGANISME PUBLIC BENEFICIAIRE
EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS (AU TITRE DU L.123-2 (3) DU CODE DE L'URBANISME)		
1	Emplacement pour une future station d'épuration	Commune
2	Elargissement à 9 mètres minimum d'emprise du chemin de Guichot	Commune
3	Création d'une voie nouvelle de 5 mètres d'emprise	Commune
4	Création d'une voie piétonne et cyclable de 3 mètres d'emprise	Commune
5	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
6	Aménagement des abords du cours d'eau pour limiter le risque d'inondation	Commune

Commune de
OUILLO

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

Document graphique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du arrêtant le projet de PLU.

ECH.1/5000 Juin 2012